

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

Le 10 septembre deux mil dix-neuf une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le lundi 16 septembre 2019.

Etaient présents : M. TRIDEAU Loïc, M. GUEHERY Alain Mme SURUT Brigitte, M. PAUZAT Laurent, Mme DE PASQUALE Mireille, M. DESLANDES Patrick, M. DECARPES Gérard, Mme GUILLOU Laurence, Mme ANDRE Audrey, Mme DUPUY Katia, M. TAYSSE Stéphane, M. ESNAULT Joël, Mme GASNIER Séverine.

Etaient absents excusés : Mme GOUET Thérèse, Mme GOURDIN Séverine. M. FREULON Jean-Noël, Mme LE BI HAN Stéphanie, M. BODEREAU Emmanuel.

Etait absent : M. LAMARGOT Laurent.

Secrétaire de séance : M. GUEHERY Alain.

Pouvoirs :

Mme GOUET Thérèse a donné pouvoir à M. DECARPES Gérard

Mme GOURDIN Séverine a donné pouvoir à Mme ANDRE Audrey

M. FREULON Jean-Noël a donné pouvoir à M. DESLANDES Patrick

Mme LE BIHAN Stéphanie a donné pouvoir à Mme GUILLOU Laurence

M. BODEREAU Emmanuel a donné pouvoir à Mme DE PASQUALE Mireille

Approbation du procès-verbal en date du 18 juillet 2019

ORDRE DU JOUR :

► LOTISSEMENT SARTHE HABITAT.

- Aménagement d'une zone d'habitation « Lotissement La Croix de l'Aunay »
Compte-rendu annuel de la Collectivité

► LOTISSEMENT LE CLOS DES CHARMES.

- Dénomination de la voie

► LOTISSEMENT LE CLOS DE MONTALEAUME.

- Dénomination de la voie.

► BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.

- Durée d'amortissement

► GESTM. Groupe Etival Solidarité du Tiers Monde.

- Subvention exceptionnelle

► RASED.

- Subvention exceptionnelle

► GRDF.

- Redevance d'occupation du Domaine Public Gaz 2019

► TAXE D'AMENAGEMENT2020.

Questions diverses

A prévoir : Attribution des voies

LOTISSEMENT BEAUSOLEIL, LOTISSEMENT 43/45 RUE DES GESLERIES,
LOTISSEMENT LA CROIX DE L'AUNAY.

LOTISSEMENT SARTHE HABITAT.

**-Aménagement d'une zone d'habitation « Lotissement la Croix de l'Aunay ».
Compte-rendu annuel à la Collectivité 2018.**

Délibération 2019-37

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu annuel de SARTHE HABITAT à la Collectivité pour l'aménagement d'une zone d'habitation « Lotissement la Croix de l'Aunay ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le compte-rendu annuel 2018 à la Collectivité.

VOTE : 18 pour

LOTISSEMENT LE CLOS DES CHARMES.

Dénomination de la voie.

Délibération 2019-38

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'attribuer la dénomination de rue dans le lotissement le clos des charmes, le conseil municipal après en avoir délibéré décide de nommer cette rue « Rue des Charmes ».

Autorise M. le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires à ce dossier.

VOTE : 18 pour

LOTISSEMENT LE CLOS DE MONTALEAUME.

Dénomination de la voie.

Délibération 2019-39

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'attribuer la dénomination de rue dans le lotissement le clos de Montaleaume, le conseil municipal après en avoir délibéré décide de nommer cette rue « Clos de Montaleaume ».

Autorise M. le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires à ce dossier.

VOTE : 18 pour

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.

Durée d'amortissement.

Délibération 2019-40

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur les trois bâtiments communaux sont terminés.

Ils doivent donc être amortis à compter du 01 janvier 2020. Il est à noter que cette opération a fait l'objet d'un emprunt sur 20 ans.

L'assemblée délibérante charge M. le Maire d'amortir les biens de ce budget annexe « Photovoltaïques » comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DUREE D'AMORTISSEMENT

Panneaux photovoltaïques : 20 ans

VOTE : 18 pour

**GESTM. Groupe Etival Solidarité du Tiers Monde.
Subvention exceptionnelle.**

Délibération 2019-41

Dans le cadre de la coopération décentralisée entre Etival, Fillé et Béré (Burkina Faso), une délégation de la commune rurale de Béré séjournera du 19 au 26 novembre 2019 dans nos communes.

La délégation est constituée de trois personnes :

Le Maire de Béré, l'ingénieure chargée de la réalisation du projet « eau potable » et le représentant de GESTM, association humanitaire locale.

Une subvention exceptionnelle de 1000 € est demandée par GESTM. Elle concerne une participation aux frais de transport, d'hébergement et de dépenses liées aux manifestations organisées en l'honneur des Burkinabé.

VOTE : 18 pour

**RASED.
Subvention exceptionnelle.**

Délibération 2019-42

Mme SURUT Brigitte présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle pour le RASED (Réseau d'aides spécialisées), concernant l'achat de matériels et outils adaptés pour les élèves.

Le montant de ces achats s'élève à 3400 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de verser une subvention exceptionnelle de 250 € au RASED.

Pour rappel, le Conseil Municipal avait déjà versé une subvention de 180 € en mars 2019.

VOTE : 18 pour

GRDF 2019.**Redevance d'occupation du Domaine Public gaz 2019****Délibération 2019-43**

Monsieur le Maire présente un courrier de GRDF concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2019.

Conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du CGCT, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide que la somme de 516 € soit versée à notre commune pour l'année 2019.

VOTE : 18 pour

TAXE D'AMENAGEMENT 2020.**Délibération 2019-44**

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 0.5 % la taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter la taxe d'aménagement.

VOTE : 5 pour, 5 abstentions, 8 contre

Questions diverses**Route des Vignes.**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que sur la route des Vignes, un arrêté va être pris pour établir une priorité lors des croisements afin d'améliorer la circulation.

Portique.

Un portique sera installé au droit de la cuisine de la Maison du Temps Libre pour limiter la circulation aux véhicules de petits gabarits.

Marché gourmand et record du monde de la marmite sarthoise à Moulin S'art.**Le 6 octobre 2019.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour cette journée il faut prévoir des bénévoles pour la circulation (parkings, pont etc...)

La circulation motorisée rue du passeur, rue du canal et rue de l'Aunay ne sera autorisée que dans un sens pour améliorer la sécurité des déplacements dans le bourg.

Des terrains de proximité seront fléchés et organisés pour les parkings des véhicules.